



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Quatre-vingt-cinquième session**

Genève, 21-24 février 2023

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relatives à la gouvernance et décisions essentielles  
pour la poursuite des travaux du Comité des transports  
intérieurs et de ses organes subsidiaires :****Résultats des réunions du Bureau du Comité des transports intérieurs****Résultats des réunions du Bureau du Comité des transports  
intérieurs en 2022****Note du secrétariat***Résumé*

On trouvera dans le présent document les résultats des réunions tenues par le Bureau du Comité des transports intérieurs en 2022.

Le Comité est invité à examiner le document ECE/TRANS/2023/10 et à se référer aux décisions adoptées par le Bureau au titre des points pertinents de son ordre du jour.

**Introduction**

1. Conformément aux décisions prises par le Comité des transports intérieurs (CTI) (documents ECE/TRANS/125, par. 14 et 15, et ECE/TRANS/274, par. 130), le Bureau du Comité s'est réuni le 14 juin et les 21 et 22 novembre 2022, sous forme hybride.
2. Conformément au plan d'action de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le Bureau remplit les fonctions ci-après relatives à l'organisation des sessions annuelles du Comité :
  - a) Élaborer un ordre du jour bien ciblé en définissant les objectifs et en précisant le temps à consacrer à chaque question ;
  - b) Indiquer les principaux sujets pour lesquels des décisions sont nécessaires ;
  - c) Choisir les thèmes de discussion de la session ;
  - d) Contrôler et évaluer les travaux menés depuis la session précédente ;
  - e) Suivre le déroulement des activités et les coordonner de façon à éviter qu'elles fassent double emploi avec celles d'autres organisations compétentes ;



f) Formuler des propositions de hiérarchisation des activités du programme de travail, en indiquant, lorsque c'est possible, différentes options (document E/ECE/1347, chap. III, sect. A, par. 2 b)).

3. Conformément au Règlement intérieur du Comité (ECE/TRANS/294, annexe III, art. 18), les principales fonctions du Bureau consistent :

a) À suivre et garantir l'application des décisions et recommandations du Comité, selon qu'il convient, pendant l'intersession ;

b) À assurer une préparation efficace et transparente des sessions à venir et, à cette fin, à informer et consulter collectivement tous les membres du Comité, ainsi que d'autres parties prenantes le cas échéant ;

c) À veiller au bon déroulement des délibérations au cours des sessions et à faciliter un accord sur les décisions et les recommandations.

4. On trouvera dans les annexes les résultats des réunions du Bureau, conformément à son mandat, pour examen par le Comité.

## Annexe I

### Résultats de la première réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs (tenue sous forme hybride, le 14 juin 2022)

#### Points pour décision dans le cadre de la procédure tacite<sup>1</sup>

Décision n°

	<p><b>Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour</b> [TRANS/BUR.2022/2]</p>
N° 1	<p>Le Bureau <b>a adopté</b> l'ordre du jour provisoire.</p> <p><b>Point 2 de l'ordre du jour. Conclusions du rapport du CTI au Comité exécutif</b> [Rapport du CTI au Comité exécutif et présentation PowerPoint] [Pas de décisions]</p> <p><b>Point 3 de l'ordre du jour. Préparatifs de la quatre-vingt-cinquième session du Comité des transports intérieurs</b> [Documents informels n°s 1 et 2]</p> <p><b>3A. Projet d'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-cinquième session du Comité</b> [Document informel n° 1]</p>
N° 2	<p>Le Bureau <b>a examiné</b> le document informel n° 1 et <b>a approuvé</b> l'ordre du jour provisoire avec les modifications et observations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le point 7 c) de l'ordre du jour devrait comporter au moins deux sous-points, dont l'un porterait sur des questions générales et l'autre serait consacré aux questions découlant de la guerre en Ukraine. Ce dernier devrait être placé entre crochets jusqu'à l'établissement de la version définitive du document en novembre, de manière qu'il puisse être modifié en fonction de l'évolution des événements et de la situation en Ukraine.</li> </ul>
N° 3	<p>Le thème de la table ronde du CTI devrait être celui de l'option 2 (Connectivité).</p> <p><b>3 B. Thèmes envisageables pour le débat de haut niveau</b> [Document informel n° 2]</p>
N° 4	<p>Le Bureau <b>a choisi l'option n° 1 (les changements climatiques)</b> comme thème du débat de haut niveau et a proposé la modification suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En plus de l'atténuation des changements climatiques, le thème du débat de haut niveau pourrait être élargi de manière à inclure également l'adaptation.</li> </ul>

<sup>1</sup> La documentation référencée dans les projets de décision est disponible sur le site Web du Bureau.

---

 Décision n°
 

---

- N° 5 Le Bureau **est parvenu à un consensus**, sur la base du document informel n° 2, sur les arrangements ci-après pour la session annuelle :
- À la fin du débat de haut niveau, les participants adopteront un document final de haut niveau qui prendra la forme d'une déclaration ministérielle formulant une orientation stratégique pour les transports intérieurs ;
  - S'agissant de l'élaboration du document de haut niveau, le Bureau **a demandé** au secrétariat de rédiger l'avant-projet à temps pour permettre son examen à la session de novembre 2022.
- N° 6 Compte tenu de l'importance des questions qui devraient figurer à l'ordre du jour du Comité en 2023, le Bureau **a demandé** au secrétariat d'étudier la possibilité d'allonger d'une demi-journée la durée de la quatre-vingt-cinquième session, en modifiant si nécessaire le nombre des réunions d'une demi-journée qu'il tiendra pendant la semaine du CTI.
- Point 4 de l'ordre du jour. Mise en œuvre de la Stratégie du CTI à l'horizon 2030 après approbation du mandat du CTI par le Conseil économique et social**
- [Documents informels n°s 3, 4 et 5]
- 4A. Renforcement du rôle du Bureau dans l'appui à l'exécution des mandats et des décisions**
- [Documents informels n°s 3 et 4]
- N° 7 Le Bureau **a pris note** du document informel n° 3 sur le projet de mandat et de règlement intérieur du Bureau, et du document informel n° 4, qui contient des informations sur les structures de gouvernance de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), de l'Organisation maritime internationale (OMI) et du CTI.
- N° 8 Le Bureau, **notant** les diverses différences et similitudes des structures de gouvernance entre l'OACI, l'OMI et le CTI et **rappelant** les pratiques actuelles de la CEE, a décidé de réexaminer à sa session de novembre la question du renforcement de l'application des décisions du CTI.
- 4B. Exécution du mandat et du Règlement intérieur du CTI et application des décisions connexes**
- [Pas de documents]
- N° 9 Le Bureau **a pris note** de la présentation par le secrétariat des solutions envisageables pour qu'il soit tenu compte des droits des membres du Comité non membres de la CEE dans l'exécution du mandat du CTI et **a demandé** au secrétariat, lorsqu'il élaborera l'avant-projet de liste de décisions du CTI pour examen par le Bureau à sa session de novembre, conformément à la pratique habituelle, de veiller à sa conformité avec le mandat du CTI.

---

 Décision n°
 

---

N° 10 Le Bureau **a pris note** de la suite donnée à l'invitation faite par le Comité à ceux de ses groupes de travail qui n'ont pas adopté leur propre règlement intérieur d'informer le CTI de leurs intentions s'agissant de l'harmonisation de leur règlement intérieur avec celui du Comité ou des raisons impérieuses pouvant justifier qu'ils appliquent celui de la CEE ou qu'ils établissent leur propre règlement intérieur (ECE/TRANS/294, par. 18).

N° 11 Le Bureau **a demandé** au secrétariat d'élaborer un modèle de mandat pour ses groupes de travail et de le lui soumettre pour examen à sa réunion de novembre 2022, en vue de sa transmission au CTI pour examen et approbation éventuelle à sa quatre-vingt-cinquième session annuelle.

**4C. Rapport de synthèse sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie du CTI**

[Document informel n° 5]

N° 12 Le Bureau **a pris note** des efforts déployés depuis la quatre-vingt-quatrième session du CTI en matière de promotion de la mise en œuvre de la Stratégie du CTI.

**Point 5 de l'ordre du jour. Autres sujets de nature stratégique**

[Documents informels n° 6 et 7]

**5A. Renforcement des capacités de la CEE à mobiliser des ressources pour le sous-programme Transports**

[Document informel n° 6]

N° 13 Le Bureau, **rappelant** : a) l'engagement pris dans la résolution ministérielle intitulée « Une décennie de résultats pour des transports intérieurs durables et un développement durable » de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie du CTI à l'horizon 2030 afin de permettre au Comité d'exécuter pleinement son programme de travail renforcé et de répondre aux besoins des transports intérieurs régionaux et internationaux ; et b) l'approbation en février 2022 par le Conseil économique et social du mandat révisé du CTI et l'augmentation de la charge de travail qui en résulte pour le Comité, **a décidé** de poursuivre l'examen de cette question à sa réunion de novembre, afin de renforcer les capacités de la CEE à attirer des ressources pour le sous-programme Transports.

**5B. Informations actualisées sur l'application des décisions du CTI relatives à sa quatre-vingt-cinquième session**

[Document informel n° 7]

N° 14 Le Bureau **a accueilli avec satisfaction** les informations concernant la lettre conjointe signée par la Présidente du CTI et le Directeur de la Division des transports durables, invitant les groupes de travail et leurs président(e)s à effectuer un suivi des décisions du CTI n° 10 sur le nouveau plan de sécurité routière de la CEE jusqu'en 2030, n° 32 sur les activités menées dans les domaines des technologies de l'information, de l'informatisation et des systèmes de transport intelligents, et n° 34 sur l'atténuation des changements climatiques, entre autres, et à favoriser leur application.

---

 Décision n°
 

---

- N° 15 Le Bureau **a pris note** des informations communiquées par le secrétariat sur les différentes possibilités d'amélioration du suivi des principales conventions, lesquelles figurent dans le document informel n° 7, et **a noté** que ces informations serviront de base à l'établissement du document d'orientation qui sera présenté au CTI à sa quatre-vingt-cinquième session.
- 5C. Préparatifs de la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe**
- N° 16 Le Bureau **a pris note** des informations communiquées par le secrétariat sur les préparatifs en cours de la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe.
- Point 6 de l'ordre du jour. Questions diverses**
- N° 17 L'Ukraine **a remercié** le secrétariat pour ses travaux et son plan concernant l'Ukraine, et **a souligné** l'importance qu'il y avait à améliorer les capacités de transport pour l'exportation et l'importation de marchandises, notamment en ce qui concerne les produits de base essentiels comme le blé, afin de lutter contre l'aggravation de la famine dans les pays en développement et de répondre aux besoins urgents que la guerre a fait naître en Ukraine.
- N° 18 Le Bureau a pris note de la position du Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (EXCOM), lequel a demandé, dans sa décision L.6 du 24 mars 2022 « à tous les comités et organes subsidiaires de tenir compte de l'agression actuellement menée par la Fédération de Russie et de sa violation flagrante du droit international lorsqu'ils se prononceront sur des nominations à des postes de direction, notamment la présidence et les sièges au bureau et aux comités directeurs, ainsi que sur des invitations aux manifestations organisées par la Commission économique pour l'Europe ». On trouvera dans l'appendice de la liste des décisions les déclarations individuelles sur cette question.
- 6A. Questions intéressant la Division**
- N° 19 Le Bureau **a remercié** le Directeur de la Division des transports durables d'avoir présenté les derniers développements concernant la Division.
- N° 20 Le Bureau **a réaffirmé** son appui à la récente réorganisation de la Division des transports, qui vise à établir des synergies entre les équipes du secrétariat chargées du Forum mondial de la sécurité routière (WP.1) et du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), et **a encouragé** la Division à conserver cette dynamique afin de soutenir l'application de la Stratégie du CTI et une exécution efficace du programme de travail.
- 6B. Prochaine réunion du Bureau**
- N° 21 La prochaine réunion du Bureau devrait se tenir les jeudi 24 et vendredi 25 novembre 2022.
- N° 22 Le Bureau **s'est déclaré favorable** à ce que la session annuelle soit organisée sous forme hybride.
-

## Appendice

### Déclarations individuelles relatives à la décision n° 18

**La déclaration ci-après a été appuyée par les pays suivants :  
Allemagne, Belgique, États-Unis d'Amérique, Italie, Pays-Bas, Pologne,  
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse**

« Ayant à l'esprit les principes du droit international, y compris la Charte des Nations Unies, et conformément à la Résolution A/RES/ES-11/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Agression contre l'Ukraine », nous ne pouvons que condamner l'invasion de l'Ukraine perpétrée par la Fédération de Russie et facilitée par le Bélarus. Les attaques de la Russie contre la population civile et les infrastructures ukrainiennes ont d'importantes répercussions sur les transports en Ukraine et au-delà. Le blocage du transport maritime et du commerce depuis les ports ukrainiens de la mer Noire perturbe les chaînes alimentaires mondiales et met gravement en danger la sécurité alimentaire mondiale.

Nous soulignons que la guerre non provoquée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, facilitée par le Bélarus, compromet la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies, déjà menacée par la pandémie de COVID-19.

Nous réaffirmons qu'une telle guerre non provoquée constitue une violation flagrante du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, et qu'elle va à l'encontre des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies qui disposent que toute action visant à rompre partiellement ou totalement l'unité nationale, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État ou d'un pays est incompatible avec les buts et les principes de la Charte.

Par conséquent :

- Nous lançons un appel à toutes les autorités compétentes de la Fédération de Russie afin qu'elles retirent complètement et sans conditions toutes les forces militaires russes du territoire ukrainien à l'intérieur des frontières internationalement reconnues du pays ;
- Nous demandons à la Fédération de Russie de cesser immédiatement toute action visant à détruire les infrastructures de transport de l'Ukraine et de cesser d'entraver le libre accès aux ports maritimes ukrainiens. ».

## Annexe II

### Résultats de la deuxième réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs (tenue sous forme hybride, les 21 et 22 novembre 2022)

#### Points pour décision dans le cadre de la procédure tacite<sup>2</sup>

Décision n°

	Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour [TRANS/BUR.2022/3]
N° 1	Le Bureau <b>a adopté</b> l'ordre du jour provisoire.
	<b>Point 2 de l'ordre du jour. Examen de l'ordre du jour de la quatre-vingt-cinquième session du CTI et questions d'organisation connexes</b> [Projet : document ECE/TRANS/327 et Add.1.]
N° 2	Le Bureau <b>a examiné et approuvé</b> l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-cinquième session du Comité et a examiné le projet d'ordre du jour annoté. Il <b>a demandé</b> au secrétariat d'organiser la quatre-vingt-cinquième session du Comité et les manifestations connexes en conséquence, en indiquant que la réunion restreinte pourrait : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se pencher sur la suite à donner au débat de haut niveau, en étudiant notamment la meilleure manière pour les groupes de travail d'intégrer dans leurs travaux les principales décisions relatives aux changements climatiques énoncées dans la déclaration ministérielle ;</li> <li>• Pendant le débat sur l'application de la Stratégie du CTI, éviter la présentation d'exposés redondants par les groupes de travail et se concentrer sur les principaux aspects de l'application, notamment la poursuite de l'alignement des activités des groupes de travail sur le mandat et le Règlement intérieur du CTI.</li> </ul>
	<b>2A. Débat de haut niveau</b> [Documents informels n°s 1 et 2]
N° 3	Le Bureau <b>a examiné</b> le document informel n° 1 et : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>A validé</b> les tables rondes et la répartition du temps proposées ;</li> <li>• <b>A validé</b> le titre définitif du débat de haut niveau, à savoir : « Mesures prises par le secteur des transports intérieurs pour participer à la lutte mondiale contre les changements climatiques » ;</li> <li>• <b>A remercié</b> l'Office fédéral suisse des routes (OFROU) pour son généreux soutien financier à l'organisation de la quatre-vingt-cinquième session du CTI ;</li> </ul>

<sup>2</sup> La documentation référencée dans les projets de décision est disponible sur le site Web du Bureau.



---

 Décision n°
 

---

- **A remercié** le secrétariat des efforts qu'il déploie pour réserver au Palais des Nations des installations de conférence qui permettront d'accueillir la quatre-vingt-cinquième session du CTI et son débat de haut niveau ;
- **A noté avec regret** que les réunions en présentiel redeviendront la norme à partir de janvier 2023 et que l'on ne pourra organiser des réunions hybrides que sous réserve de fonds extrabudgétaires disponibles. À cet égard, il **a fait part de sa nette préférence pour** les réunions hybrides par rapport aux réunions organisées uniquement en présentiel, et a fait remarquer qu'il s'agissait d'une demande formulée de longue date par plusieurs organismes intergouvernementaux relevant du CTI ;
- **A exprimé son soutien** à l'organisation d'une manifestation parallèle de haut niveau concernant le Forum mondial de la sécurité routière, relevant du CTI, en mettant en avant le fait que cela serait l'occasion de mener un débat de haut niveau sur les tendances actuelles en matière de sécurité routière, qui sont préoccupantes, et sur la meilleure manière d'appuyer les politiques, mesures et actions réglementaires recommandées pour les infléchir, le cas échéant.

N° 4 Le Bureau **s'est prononcé en faveur** de l'adoption du projet de déclaration et du titre proposé et a formulé les observations suivantes :

- Le rôle des transports ferroviaires et des transports par voie navigable devrait aussi être dûment pris en compte dans la Déclaration ;
- La Déclaration devrait souligner le rôle de premier plan que les transports, notamment les transports intérieurs, jouent dans la lutte contre les changements climatiques et mettre en avant l'importance du rôle du CTI à cet égard, dans la perspective de la vingt-huitième session de la COP, qui se tiendra aux Émirats arabes unis ;
- L'avant-projet de déclaration devrait comporter un paragraphe consacré à la mobilité active.

N° 5 Le Bureau **a décidé de soumettre** des observations de fond au secrétariat le 2 décembre au plus tard.

N° 6 Le Bureau **a demandé** au secrétariat de distribuer à tous les États Membres de l'ONU, début décembre, le projet de document final et d'organiser des consultations en vue de l'établissement d'une version définitive du document d'ici à la mi-janvier.

## **2B. Points essentiels aux activités du Bureau à soumettre au Comité pour examen ou approbation**

[Documents informels n<sup>os</sup> 3 à 6]

N° 7 Le Bureau **a pris note** des deux documents programmatiques (Programme de travail pour 2023 et Projet de budget-programme pour 2024) du sous-programme Transports.

N° 8 Le Bureau **a examiné** le programme des publications pour 2024.

---

 Décision n°
 

---

- N° 9                    Le Bureau :
- **A pris note** des projets de décisions du CTI (document informel n° 6) et a communiqué ses observations au secrétariat ;
  - S'est **dit favorable** au nouveau modèle de décisions pour les membres du Comité, qu'ils soient ou non membres de la CEE, conformément au mandat et au Règlement intérieur du CTI actuellement en vigueur.
- 2C. Autres points de l'ordre du jour soumis au Bureau pour examen**
- [Document ECE/TRANS/327 et Add.1]
- N° 10                    Le Bureau **a examiné et analysé** les points restants du projet d'ordre du jour provisoire annoté de la quatre-vingt-cinquième session du Comité (projet de document ECE/TRANS/327 et Add.1).
- N° 11                    La question de la méthode de prise de décisions **a été soulevée** à la suite des votes qui ont eu lieu récemment au SC.1 sur les dispositions administratives de l'Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR) et au SC.2 sur la manière de poursuivre les travaux d'élaboration d'une législation ferroviaire unifiée. À cet égard, le secrétariat **a annoncé** au Bureau qu'un vote sur les dispositions administratives de l'AETR pourrait avoir lieu à la prochaine session du CTI, compte tenu des déclarations faites par certains pays lors de l'adoption des décisions du SC.1. Le secrétariat **a précisé** les responsabilités du CTI et de ses organes subsidiaires en se référant à des situations similaires survenues par le passé.
- 2D. Organisation des travaux pendant la session annuelle en présentiel**
- [Pas de documents]
- N° 12                    Le Bureau **a pris note** avec regret de l'information selon laquelle, en raison d'un changement de politique à l'échelle de l'organisation sur cette question, la session du CTI sera en principe organisée en présentiel et se tiendra sous forme hybride uniquement si un financement extrabudgétaire est disponible. À cet égard, le Bureau **a fait part de sa nette préférence** pour les réunions hybrides par rapport aux réunions organisées uniquement en présentiel pour le CTI et ses organes subsidiaires et **a demandé** que cette question soit examinée plus avant aux niveaux du CTI et du Comité exécutif le cas échéant.
- Point 3 de l'ordre du jour. Mise en œuvre de la Stratégie du CTI à l'horizon 2030, après l'approbation du mandat du CTI par le Conseil économique et social**
- 3A. Application du mandat et du Règlement intérieur du CTI et des décisions connexes relatives aux mandats et aux règlements intérieurs des organes subsidiaires du CTI**
- [Document informel n° 7]
- N° 13                    Le Bureau **a pris note** du document informel n° 7 et **a demandé** au secrétariat d'en établir une version définitive, qui sera soumise pour examen à la réunion restreinte de la quatre-vingt-cinquième session du CTI, avec l'observation suivante :

---

 Décision n°
 

---

- Les membres du Bureau ont pu transmettre leurs observations au secrétariat jusqu'au 2 décembre.

### 3B. Rapport de synthèse sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie du Comité

[Document informel n° 8]

N° 14 Le Bureau a **pris note** de l'état actuel de la mise en œuvre de la Stratégie du Comité des transports intérieurs à l'horizon 2030, tel qu'il est décrit dans le document informel n° 8, **a demandé** au secrétariat d'en faire le bilan à la réunion restreinte de la quatre-vingt-cinquième session du CTI et a formulé les observations suivantes :

- La séance d'information organisée pendant la session du CTI devrait éviter de reprendre les questions déjà évoquées dans les exposés faits par les président(e)s des groupes de travail au titre des points de l'ordre du jour les concernant ;
- En vue de l'adoption par le Conseil économique et social du mandat du CTI et de l'entrée en vigueur de son Règlement intérieur, le Bureau a décidé d'ajouter une étape supplémentaire sous forme d'un point intitulé « **Application du mandat et du Règlement intérieur du CTI et alignements nécessaires des organes subsidiaires du CTI sur ces textes** ».

### 3C. Renforcement du rôle du Bureau en appui à l'exécution des mandats et des décisions

[Document informel n° 9]

N° 15 Le Bureau, **notant** les diverses différences et similitudes entre les structures de gouvernance de l'OACI, de l'OMI et du CTI qui ont été examinées à sa réunion de juin et **rappelant** les pratiques actuelles de la CEE visant à renforcer le rôle du Bureau à l'appui de l'exécution des mandats et des décisions favorisant l'application de la Stratégie du CTI, **a décidé** de reprendre l'examen de cette question après le débat sur l'alignement des organes subsidiaires qui aura lieu à la prochaine réunion du CTI en juin 2023.

#### Point 4 de l'ordre du jour. Autres sujets de nature stratégique

#### 4A. Incidences de la guerre sur la connectivité des transports – étude en cours du secrétariat

N° 16 Le Bureau a **pris note** des informations communiquées par le secrétariat sur l'étude en cours et **s'est prononcé à l'unanimité en faveur** de l'ajout de ce point de l'ordre du jour en tant que point 7 c) ii), **a demandé** au secrétariat d'actualiser l'ordre du jour provisoire et l'ordre du jour annoté en conséquence et **a indiqué** qu'il souhaitait poursuivre l'échange d'informations sur cette activité, tout en formulant les considérations suivantes :

- Les projets de décisions du CTI devraient tenir compte des conclusions de l'étude actuellement menée par le secrétariat ;

---

 Décision n°
 

---

- Il serait utile d'examiner les mesures prises et la position adoptée par d'autres organisations, comme l'Organisation maritime internationale (OMI) et le Forum international des transports (FIT), dont les activités sont proches sans toutefois être identiques ;
- Des informations écrites concernant ce document seraient bienvenues ;
- Il serait également très utile d'évaluer l'impact sur les vagues de migration des conditions hivernales et des attaques contre les infrastructures essentielles ;
- Il conviendrait de prendre en compte à la fois les exportations de l'Ukraine et l'acheminement de l'aide internationale vers l'Ukraine ;
- Les futurs ordres du jour du Bureau devraient comporter un point relatif à la guerre en Ukraine.

**4B. Progrès réalisés dans l'élaboration du plan d'action de la CEE pour la sécurité routière pour la période 2023-2030, à l'appui de la deuxième Décennie d'action pour la sécurité routière**

[Document informel n° 10]

N° 17

Le Bureau **a salué les progrès** réalisés dans l'élaboration du plan d'action de la CEE pour la sécurité routière pour la période 2023-2030, à l'appui de la deuxième Décennie d'action pour la sécurité routière, et **a demandé** au secrétariat d'élaborer une version à présenter au Comité pour examen à sa quatre-vingt-cinquième session, qui prendrait en compte les observations formulées par le Bureau jusqu'au 2 décembre, afin de recueillir les observations des groupes de travail concernés avant l'approbation du plan par le CTI, le cas échéant.

**4C. Moment charnière pour l'atténuation des changements climatiques dans les transports intérieurs – suivi des décisions connexes de la quatre-vingt-quatrième session du CTI**

[Documents informels n°s 11 et 13]

N° 18

Le Bureau **a approuvé sans aucune réserve** les informations figurant dans le document informel n° 11, qui présente un panorama complet des travaux actuels du Comité sur l'atténuation des changements climatiques, ainsi que les solutions pratiques qui s'offrent à lui et à ses groupes de travail, **a demandé** au secrétariat de soumettre le document pour examen à la quatre-vingt-cinquième session du Comité et a formulé les observations suivantes :

- La stratégie à développer devrait être ambitieuse et devrait être appuyée par un plan d'action solide assorti de jalons ;
- L'expression « from cradle to cradle » (« du berceau au berceau ») peut être remplacée par le terme « life cycle » (« cycle de vie »).

---

 Décision n°
 

---

N° 19 Le Bureau **s'est félicité** des progrès réalisés dans l'élaboration de la première synthèse des questions relatives au chargement des véhicules électriques qui doivent être traitées dans le cadre du Comité (document informel n° 13), **a demandé** au secrétariat de soumettre ce document pour examen à la quatre-vingt-cinquième session du Comité et a fait les observations suivantes :

- Approbation interne : les recommandations devraient être appuyées par les groupes de travail ;
- Il serait utile que le point de vue de l'utilisateur final soit pris en compte dans l'examen des questions d'harmonisation, notamment pour ce qui est des systèmes de paiement pour la recharge ;
- L'adaptation des installations industrielles existantes en vue de la construction de véhicules électriques prend de l'ampleur, mais se heurte à plusieurs obstacles qu'il convient d'examiner ;
- Il est nécessaire d'établir une coopération étroite entre plusieurs organes subsidiaires pour étudier le développement de la mobilité électrique et des transports électriques, et le WP.5 doit continuer de jouer un rôle central dans le suivi de cette évolution, dans la perspective des travaux futurs du Comité.

**4D. Renforcement des capacités de la CEE à mobiliser des ressources en personnel pour le sous-programme Transports**

[Document informel n° 12]

N° 20 Le Bureau **a examiné les possibilités de renforcer les capacités de la CEE à mobiliser des ressources en personnel** et **a formulé les observations suivantes** :

- Le Bureau s'est déclaré satisfait des progrès réalisés dans la mise à disposition d'administrateurs auxiliaires au titre des contributions en nature mentionnées dans le document ;
- Le document pourra être revu après l'achèvement de l'évaluation programmatique externe indépendante de la mise en œuvre de la Stratégie du CTI qu'il est prévu de mener.

**4E. Préparatifs de la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe**

N° 21 Le Bureau **a pris note** des informations concernant les préparatifs en cours pour la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe, notamment des décisions sur les questions relatives aux transports en lien avec le thème de la session qui pourront être prises, et leur a apporté son ferme appui.

**4F. Plan d'évaluation de la CEE en 2024 et sous-programme Transports**

N° 22 Le Bureau **a pris note** des informations concernant les projets actuels de plan d'évaluation de la CEE pour 2024 et a appuyé la proposition actuelle consistant à charger le sous-programme Transports d'évaluer la mise en œuvre de la Stratégie du CTI à l'horizon 2030, étant donné son

---

 Décision n°
 

---

rôle central dans les travaux du CTI, de ses organes subsidiaires et de la Division.

#### Point 5 de l'ordre du jour. Questions diverses

##### 5A. Questions intéressant la Division

N° 23 Le Bureau **a remercié** le Directeur de la Division des transports durables d'avoir informé ses membres des derniers développements concernant la Division.

N° 24 Le Bureau :

- **A souhaité la bienvenue** à M<sup>me</sup> Christine Seifert, qui a pris ses fonctions en octobre 2022 en tant qu'administratrice auxiliaire auprès de la Division, et **a remercié** le Gouvernement allemand pour l'aide en nature apportée à la Division ;
- **A accueilli avec satisfaction** les informations actualisées sur le nouvel administrateur auxiliaire qui prendra ses fonctions en janvier 2023 et a remercié le Gouvernement chinois pour son aide en nature à la Division.

##### 5B. Questions relatives aux membres du Bureau

N° 25 Le Bureau :

- **A souhaité la bienvenue** à M. Régis Farret, en tant que Vice-Président du Bureau représentant la France, et a remercié M<sup>me</sup> Marie-Pierre Meganck pour son excellent travail et sa contribution aux succès du Comité pendant son mandat de Vice-Présidente ;
- **A pris note** des informations de la Suisse sur les changements futurs concernant la coordination de la participation de la Confédération suisse au Bureau et **a remercié** l'Office fédéral des transports suisse pour son rôle constant de chef de file et son appui continu aux travaux du CTI.

##### 5C. Dates des prochaines réunions

N° 26 Le Bureau **a décidé de tenir** sa prochaine réunion le 20 février 2023 de 15 heures à 18 heures (salle à confirmer). Il a également noté que, comme suite à la décision prise à sa réunion de juin d'augmenter d'une demi-journée la durée de la session du CTI, sa réunion d'après-session aurait lieu de manière informelle pendant la pause déjeuner du 24 février 2023 (modalités exactes à confirmer). Le Bureau a demandé que les dates de la session de novembre soient déplacées afin d'avoir plus de temps pour examiner les observations et de permettre au secrétariat de soumettre les documents à l'ONUG à temps.

N° 27 Le Bureau **s'est déclaré favorable** à ce que la session annuelle soit organisée sous forme hybride.

---